

COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2016

Sous la présidence de Madame Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	15
<u>Nombre de conseillers en fonction :</u>	13
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	13

- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Maire
- M. Raymond AST	1 ^{er} Adjoint
- M. Claude LENDARO	2 ^e Adjoint
- M. Gérard STERKLEN	3 ^e Adjoint
- Mme Isabelle HOFSTETTER	Conseillère Municipale
- Mme Clélia RODRIGUES	Conseillère Municipale
- M. Hervé BINDLER	Conseiller Municipal
- M. Jean HERRGOTT	Conseiller Municipal
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal
- Mme Michèle FISCHER	Conseillère Municipale
- Mme Isabelle MIERAL	Conseillère Municipale
- M. Christophe PEDUZZI	Conseiller Municipal
- M. Thierry CORDIER	Conseiller Municipal

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015
3. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
4. Orientations budgétaires 2016
5. Forêt communale : état de prévision des coupes de bois – exercice 2016
6. Forêt communale : programme de travaux – exercice 2016
7. Approbation de l'état d'assiette 2017
8. Produits forestiers – exercice 2016
9. Compte administratif budget forêt – exercice 2015
10. Compte de gestion budget forêt – exercice 2015
11. Affectation du résultat – budget forêt
12. Budget primitif forêt – exercice 2016
13. Compte administratif budget principal – exercice 2015
14. Compte de gestion budget principal – exercice 2015
15. Affectation du résultat – budget principal
16. Taux d'imposition des taxes locales – exercice 2016
17. Subventions aux sociétés locales et organismes divers – exercice 2016
18. Régime indemnitaire
19. Budget primitif principal – exercice 2016
20. Demandes de subventions pour travaux
21. Chasse : lot intercommunal n° 2 du Brand
22. Maison Communale

23. Divers
- A. Lotissement du Parc des Chaumes
 - B. Urbanisme
 - C. Commissions Communales Consultatives
 - D. Plate-forme de déchets verts
 - E. Journée citoyenne
 - F. Téléthon
 - G. Bûcher de la St-Jean
 - H. Démarche R.P.I.
 - I. Moments de convivialité
 - J. Interventions diverses

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h.

Elle remercie toutes les personnes qui se sont impliquées lors du 100^e anniversaire du bombardement de la Cour des Eclopés le 21 février, qui fut une belle réussite.

POINT N° 1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Hervé BINDLER comme secrétaire de séance.

POINT N° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Mme le Maire et adopté à l'unanimité.

POINT N° 3 – Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Mme le Maire par les délibérations du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 (point n° 15) et en date du 13 juin 2014 (point n° 6),
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n° 1 du 26 janvier 2016 : renouvellement du contrat de mission de service public avec la SPA pour une durée de trois ans et un coût de 743,25 €.
- B) Décision n° 2 du 3 février 2016 : non préemption pour une propriété 39 Grand'rue pour un prix total de 96 300 €.
- C) Décision n° 3 du 4 février 2016 : fixation du loyer des logements communaux :
 - le presbytère pour un montant annuel de 7 511 €
 - le logement 37 Grand'rue pour un montant mensuel de 66 €
- D) Décision n° 4 du 9 février 2016 : attribution des travaux relatifs à la construction du mur de soutènement de l'intersection entre la rue du Brand et la rue des Cerfs à l'entreprise SRTP de Cernay pour un montant de 20 248 € H.T.

POINT N° 4 – Orientations budgétaires 2016

Mme le Maire rappelle les postes principaux des dépenses envisagées en 2016 tels que proposés lors de la Commission Communale Réunie du 29 février 2016 et approuvé par la Commission des Finances du 7 mars 2016.

Les principaux axes à retenir sont :

➤ La construction du mur de soutènement de l'intersection entre la rue du Brand et la rue des Cerfs	25 000 €
➤ L'implantation de l'écluse (y compris l'étude)	14 000 €
➤ La voirie du chemin d'accès à la Maison Communale	25 000 €
➤ La mise en place de glissières de sécurité dans la rue des Cerfs	7 000 €
➤ La mise aux normes et mise en conformité du point de vue de l'accessibilité des bâtiments communaux	63 000 €
➤ L'éclairage public	25 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **propose d'inscrire** ces prévisions au Budget Primitif 2016.

POINT N° 5 – Forêt communale : état de prévision des coupes de bois – exercice 2016

Mme le Maire rappelle que M. Jean-Paul SIMON, agent technique de l'ONF, chargé de l'exploitation des bois de la forêt communale, a exposé l'état de prévision des coupes de bois lors de la Commission Communale Réunie du 29 février 2016. Un état détaillé avait été remis à chaque Conseiller à cette réunion.

L'état prévisionnel des coupes de bois pour 2016 s'établit comme suit :

Volume façonné : 710 m³ dont 33 m³ de chauffage

• recette brute :		
- coupes à façonner	39 830 €	} 42 140 €
- coupes en vente sur pied	2 310 €	
• à déduire :		
- façonnage - main d'œuvre	17 700 €	} 29 258 €
- débardage à l'entreprise	8 530 €	
- frais divers	3 028 €	
• recette nette :		12 882 €

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de Mme le Maire et après discussion, à l'unanimité,

- **approuve** les chiffres de l'état prévisionnel des coupes de bois pour 2016.

POINT N° 6 – Forêt communale : programme de travaux – exercice 2016

Mme le Maire rappelle que M. Jean-Paul SIMON, agent technique de l'ONF, chargé de l'exploitation des bois de la forêt communale, a présenté le programme des travaux et donné les explications nécessaires lors de la Commission Communale Réunie du 29 février 2016. Le programme détaillé avait été remis à chaque Conseiller à cette réunion.

Le programme des travaux pour 2016 s'établit comme suit :

• travaux d'entretien	5 860 €
-----------------------	---------

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le programme des travaux 2016.

POINT N° 7 – Approbation de l'état d'assiette 2017

Mme le Maire rappelle que M. Jean-Paul SIMON, agent technique de l'ONF, chargé de l'exploitation des bois de la forêt communale, a proposé un état d'assiette des coupes lors de la Commission Communale Réunie du 29 février 2016. Un état détaillé avait été remis à chaque Conseiller à cette réunion.

Cet état, établi annuellement par l'ONF, permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **donne son accord** pour l'état d'assiette 2017

POINT N° 8 – Produits forestiers – exercice 2016

A) Prix du bois d'affouage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **fixe** comme suit le prix du bois d'affouage pour l'exercice 2016 :
 - **180 €** le prix de la corde de bois d'affouage
 - **54 €** le prix de transport au domicile d'une corde de bois

Il est rappelé que les livraisons peuvent contenir des bois mélangés de valeur calorifique équivalente et que le transport peut être assuré par M. Jean-Frédéric ROMINGER de Mollau.

B) Exploitation de fonds de coupe

Le Conseil Municipal,

- **maintient** la carte d'exploitation de fonds de coupe qui sera facturée au forfait de 8 stères à 2 €, soit 16 €.

L'inscription se fera au secrétariat de mairie qui en informera le garde-forestier, M. Jean-Paul SIMON. Celui-ci, en fonction des disponibilités, affectera les fonds de coupe.

C) Carte de ramassage de bois mort et de circulation en forêt

Il est rappelé que cette carte n'autorise que le ramassage de bois mort (c'est-à-dire tout le bois trouvé au sol et dont le ramassage ne nécessite pas d'outils thermiques) ainsi que la circulation en forêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **maintient à 15 €** le prix de la carte de ramassage de bois mort pour l'exercice 2016.

POINT N° 9 – Compte administratif budget forêt – exercice 2015

Mme le Maire rappelle que le compte administratif a été présenté lors de la Commission Communale Réunie du 29 février 2016 et de la Commission des Finances du 7 mars 2016.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raymond AST, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire, Mme le Maire s'étant retirée pendant la délibération et n'ayant pas pris part au vote,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	14 970,00 €			76 706,72 €	14 970,00 €	76 706,72 €
Opérations exercice		20 970,00 €	105 781,30 €	115 477,75 €	105 781,30 €	136 447,75 €
TOTAUX	14 970,00 €	20 970,00 €	105 781,30 €	192 184,47 €	120 751,30 €	213 154,47 €
Résultats de clôture et définitifs		6 000,00 €		86 403,17 €		92 403,17 €

- 2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) approuve et vote, par 11 voix pour et 1 abstention, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT N° 10 – Compte de gestion budget forêt – exercice 2015

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire, soumet au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal,

- 1) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **déclare**, par 12 voix pour et 1 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N° 11 – Affectation du résultat – budget forêt

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats du compte administratif 2015,

- **décide**, après débat et par 12 voix pour et 1 abstention, d'affecter le résultat global de fonctionnement de 86 403,17 € pour l'exercice 2015 comme suit :

affectation à l'excédent reporté en fonctionnement – compte 002	86 403,17 €
---	-------------

POINT N° 12 – Budget Primitif forêt – exercice 2016

Mme le Maire présente aux Conseillers Municipaux le budget primitif 2016 arrêté lors de la Commission des Finances du 7 mars 2016. Un état détaillé des dépenses et des recettes est remis et commenté.

Après avoir entendu ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **approuve**, par 12 voix pour 1 abstention, le Budget Primitif 2016, chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et arrête la balance générale aux chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	133 603,17 €	133 603,17 €
Section d'investissement	16 000,00 €	16 000,00 €
Budget total	149 603,17 €	149 603,17 €

POINT N° 13 – Compte administratif budget principal – exercice 2015

Mme le Maire rappelle que le compte administratif a été présenté lors de la Commission Communale Réunie du 29 février 2016 et de la Commission des Finances du 7 mars 2016.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raymond AST, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	59 614,68 €			241 498,33 €	59 614,68 €	241 498,33 €
Opérations exercice	1 178 904,56 €	1 236 375,91 €	871 405,98 €	856 485,82 €	2 050 310,54€	2 092 861,73 €
TOTAUX	1 238 519,24 €	1 236 375,91 €	871 405,98 €	1 097 984,15€	2 109 925,22€	2 334 360,06 €
Résultats de clôture	2 143,33 €			226 578,17 €		224 434,84 €
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	1 238 519,24 €	1 236 375,91 €	871 405,98 €	1 097 984,15€	2 109 925,22€	2 334 360,06 €
RESULTATS DEFINITIFS	2 143,33 €			226 578,17 €		224 434,84 €

- 2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) approuve et vote, par 11 voix pour et 1 abstention, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT N° 14 – Compte de gestion budget principal – exercice 2015

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire, soumet au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal,

- 4) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 5) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- 6) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **déclare**, par 12 voix pour et 1 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N° 15 – Affectation du résultat – budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats du compte administratif 2015,

- **décide**, après débat, et par 12 voix pour et 1 abstention, d'affecter le résultat global de fonctionnement de 226 578,17 € pour l'exercice 2015 comme suit :

affectation obligatoire (couverture du déficit d'investissement) – compte 1068	2 143,33 €
affectation à l'excédent reporté en fonctionnement – compte 002	224 434,84 €

POINT N° 16 – Taux d'imposition des taxes locales – exercice 2016

Comme suggéré lors de la Commission Communale Réunie du 29 février 2016 et de la Commission des Finances du 7 mars 2016, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015.

Après examen de l'état des taux notifiés, il apparaît que les bases prévisionnelles pour 2016 subissent une majoration pour la taxe d'habitation, une minoration pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti est équivalente à 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de maintenir** les taux des contributions directes pour 2016 comme suit :

Taxe d'habitation	11,32 %
Taxe foncière (bâti)	17,65 %
Taxe foncière (non bâti)	78,90 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 300 246 €.

POINT N° 17 – Subventions aux sociétés locales et organismes divers – exercice 2016

Lors de la Commission Communale Réunie du 29 février 2016, il a été proposé de reconduire les subventions aux associations de la Commune, aux associations caritatives et à la Prévention Routière pour une enveloppe de 4 000 €.

Il est cependant suggéré de revoir les modalités d'attribution des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité,

- **demande** à la Commission Communication de fixer les critères de dotation aux associations.

POINT N° 18 – Régime indemnitaire

Mme le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de voter chaque année le montant de l'enveloppe complémentaire relative au régime indemnitaire.

Vu la délibération en date du 29 mars 2004 (point n°10) instituant le nouveau régime indemnitaire à compter de l'exercice 2004,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de maintenir** le montant de l'enveloppe du régime indemnitaire à 15 320 € (identiques à ceux votés chaque année depuis 2004) pour l'exercice 2016 pour les différents régimes indemnitaires (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, indemnité d'administration et de technicité, indemnité d'exercice de mission des préfectures, etc...).

POINT N° 19 – Budget Primitif principal – exercice 2016

Mme le Maire présente aux Conseillers Municipaux le budget primitif 2016 arrêté lors de la Commission des Finances du 7 mars 2016. Un état détaillé des dépenses et des recettes est remis et commenté.

Après avoir entendu ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **approuve**, par 12 voix pour et 1 abstention, le Budget Primitif 2016, chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et arrête la balance générale aux chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	899 737,84 €	899 737,84 €
Section d'investissement	265 893,33 €	265 893,33 €
Budget total	1 165 631,17 €	1 165 631,17 €

POINT N° 20 – Demandes de subventions pour travaux

A) Construction d'un mur de soutènement entre la rue du Brand et la rue des Cerfs

Le mur de soutènement de l'intersection entre la rue du Brand et la rue des Cerfs s'est effondré le 8 décembre 2015. Celui-ci soutient un espace de manœuvre.

Pour des raisons de sécurité, il convient de procéder à la construction d'un nouveau mur de soutènement par un enrochement fixé sur des fondations et à la mise en place d'un système d'évacuation des eaux pluviales.

Les travaux sont estimés à 25 000 €.

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental par le biais du PIL (Projet d'Intérêt Local) 2016,

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2016,

Mme le Maire propose d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses :	25 000 €
Recettes :	
Conseil Départemental (10 %)	2 500 €
DETR (70 %)	<u>17 500 €</u>
Total des recettes	20 000 €
Total à notre charge	5 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de Mme le Maire, à l'unanimité,

- adopte le plan de financement,
- autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du PIL 2016,
- autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2016.

B) La voirie du chemin d'accès à la Maison Communale

Lors de la Commission Communale Réunie du 29 février 2016, il a été décidé d'aménager la voie d'accès à la Maison Communale.

Les travaux sont estimés à 20 129 € H.T.

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès du Député du Haut-Rhin au titre de la réserve parlementaire,

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2016 si le projet s'inscrit dans une politique de gestion environnementale,

Mme le Maire propose d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses :	20 129 €
Recettes :	
Réserve parlementaire	7 000 €
DETR (40 %)	<u>8 052 €</u>
Total des recettes	15 052 €
Total à notre charge	5 077 €

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de Mme le Maire, à l'unanimité,

- adopte le plan de financement,
- autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire,
- autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2016.

C) Glissières de sécurité dans la rue des Cerfs

Afin de poursuivre la mise en place d'équipements de sécurité, il a été décidé lors de la Commission Communale Réunie du 29 février 2016 d'implanter des glissières de sécurité dans la rue des Cerfs qui seront mises en place en régie.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de Mme le Maire, à l'unanimité,

- sollicite une subvention au titre des amendes de police.

POINT N° 21 – Chasse : lot intercommunal n° 2 du Brand

M. Jean-Jacques EHRHARD, adjudicataire du lot intercommunal n° 2 "Brand", sollicite le remplacement d'un associé comme suit :

- démission de M. Christian MURA,
- admission de M. Maurice KOHLER, domicilié à KINGERSHEIM, 7 rue Georges Bizet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu des pièces réglementaires fournies et de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs, de l'ONC et de l'ONF, à l'unanimité,

- **donne son accord** pour l'admission d'un nouvel associé en la personne de M. Maurice KOHLER en remplacement de M. Christian MURA.

POINT N° 22 – Maison Communale

A) Mise en place d'un règlement intérieur

Lors de la Commission Communication du 8 janvier 2016, un règlement intérieur a été proposé. Mme le Maire donne lecture du règlement. Elle présente les principales dispositions contenues dans ce projet préalablement transmis à chaque Conseiller Municipal.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide d'adopter** le règlement intérieur de la Maison Communale.

B) Tarifs de location

Lors de la Commission Communication du 8 janvier 2016, il a été proposé de différencier les habitants du village et les personnes extérieures.

Après débat, le Conseil Municipal a proposé l'offre de location comme suit :

	1 jour	2 jours	jour supplémentaire
Résidents de Husseren-Wesserling	40 €	60 €	20 €
Résidents non domicilié à Husseren-Wesserling	60 €	80 €	30 €
Cuisine	20 €	40 €	20 €
Tarif ETE (du 01/04 au 30/09) (eau électricité chauffage)	5 €	10 €	5 €
Tarif HIVER (du 01/10 au 31/03) (eau électricité chauffage)	10 €	20 €	10 €

Lave-vaisselle et percolateur compris dans la location.

Sacs poubelle à acquérir auprès du secrétariat de mairie au tarif de 2 € le sac.

La casse sera facturée selon le tarif existant à la Salle Polyvalente.

Facturation des frais de ménage : 20 € l'heure.

Chaque location est à payer d'avance lors de la réservation.

Caution de 200 € à la remise des clés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** les tarifs de location de la Maison Communale.

POINT N° 23 – DIVERS

A. Lotissement du Parc des Chaumes

M. Claude LENDARO, adjoint chargé de l'urbanisme, et des Conseillers ont reçu M. MARESCHAL le 9 mars 2016 en mairie. Celui-ci leur a remis une demande de Certificat d'Urbanisme pour trois parcelles à bâtir.

Vu la situation financière de la Commune et l'orientation donnée par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2015, point n° 18 (déclassement du secteur en zone N – naturel – dans le prochain PLUi), M. Claude LENDARO demande de rester sur cette position.

Cette décision est approuvée par le Conseil Municipal et un courrier sera adressé à M. MARESCHAL dans ce sens.

B. Urbanisme

Suite aux décisions prises lors de la Commission Urbanisme du 22 février 2016, M. Claude LENDARO attend les nouveaux plans afin de pouvoir continuer à travailler sur le PLUi. Il faudrait également avancer sur le règlement.

C. Commissions Communales Consultatives

Par délibération du 3 octobre 2014, point n° 10, le Conseil Municipal a accepté la liste des candidats qui se sont inscrits pour participer aux commissions durant une année.

Un appel à candidature a été fait dans le Flash Infos de décembre 2015 pour renouveler la liste des habitants volontaires.

Aucune inscription n'a été enregistrée.

Mme le Maire propose de maintenir les participants de l'année passée.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

D. Plate-forme de déchets verts

Lors de la Commission Réunie du 29 février 2016, il a été décidé de ne plus accepter les dépôts de gravats.

La plate-forme a été entièrement nettoyée et le box à gravats supprimé par les agents techniques avant son ouverture, le 19 mars 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Il faut rajouter sur le portail d'entrée un panneau interdisant le dépôt de gravats.

Mme le Maire propose de demander aux Brigades Vertes de faire un peu de surveillance pendant les horaires d'ouverture.

E. Journée citoyenne

L'opération "Haut-Rhin Propre" est fixée au samedi 7 mai 2016.

Cette journée pourrait correspondre à la 1^{ère} journée citoyenne. Un bulletin d'inscription sera inséré dans le prochain Flash Infos.

M. Gérard STERKLEN, adjoint chargé des travaux, et les agents techniques établiront une liste de travaux à effectuer. Les habitants inscrits seront répartis en équipes de travail.

Mme Isabelle HOFSTETTER propose de nettoyer les arbres autour du banc dans la rue des Mésanges et M. Jean HERRGOTT le nettoyage au Bannwehr, entre la clôture et la Vierge.

F. Téléthon

En Commission Réunie le 29 février 2016, Mme le Maire a exposé le projet de M. Christian PY, dans le cadre du Téléthon, d'organiser une marche alliant terroir et gastronomie.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le portage d'une telle animation au profit du Téléthon.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce projet et demande à la Commission Communication d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

G. Bûcher de la St-Jean

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'association Vollgaz Team construira le bûcher cette année et organisera l'animation lors de sa crémation.

La classe "biberons" confectionnera un petit bûcher. Une convention sera établie entre cette dernière et la Commune.

H. Démarche R.P.I.

Mme le Maire a pris contact avec M. Raymond NICKLER, Président du R.P.I. de Mollau-Storckensohn-Urbès.

I. Moments de convivialité

Soirée médiévale le 16 avril 2016 à la Salle Polyvalente.

Soirée malgache le 14 mai 2016 à l'Etang de Mollau.

J. Interventions diverses

M. Gérard STERKLEN, adjoint chargé des travaux, fait savoir au Conseil Municipal que les travaux de construction du mur de soutènement de l'intersection de la rue du Brand et de la rue des Cerfs ont commencé ce matin.

Mme le Maire donne lecture du texte concernant les finances de la Commune qui sera inséré dans le prochain Flash Infos.

M. Raymond AST, adjoint chargé de la sécurité, informe l'assemblée que l'APAVE a procédé à la vérification électrique de trois bâtiments communaux : la Salle Polyvalente, la Maison Communale et l'église. Il signale également que les radars pédagogiques ont été déplacés.

Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 22 h 50.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 21 MARS 2016**

NOM - Prénom	Qualité	Signature	Procuration
STOLTZ- NAWROT	Jeanne	Maire	
AST	Raymond	1 ^{er} Adjoint	
LENDARO	Claude	2 ^e Adjoint	
STERKLEN	Gérard	3 ^e Adjoint	
HOFSTETTER	Isabelle	Conseillère Municipale	
RODRIGUES	Clélia	Conseillère Municipale	
BINDLER	Hervé	Conseiller Municipal	
HERRGOTT	Jean	Conseiller Municipal	
BURGUNDER	Claude	Conseiller Municipal	
FISCHER	Michèle	Conseillère Municipale	
MIERAL	Isabelle	Conseillère Municipale	
PEDUZZI	Christophe	Conseiller Municipal	
CORDIER	Thierry	Conseiller Municipal	

